

Ce que ne disent pas les entretiens : à propos d'une enquête sur la circulation de dispositifs de réconciliation entre New-York et Rabat

Communication à la Section thématique 4 *Métier : pacificateur. Professionnels internationaux de la paix et sorties de conflits depuis l'entre-deux-guerres*

11^{ème} congrès de l'Association française de science politique

Strasbourg, 31 août-2 septembre 2011

(Document de travail, ne pas citer sans autorisation)

Frédéric Vairel, Professeur adjoint
École d'études politiques, Université d'Ottawa
fvarel@uottawa.ca

Un ancien inspecteur de police et un petit-fils de brigand, un exilé et un banquier, un instituteur et un *wali* (préfet), des militantes féministes, des experts internationaux, des polytechniciens et des militants des droits de l'homme : autant de figures et de profils que le « Programme de réparation communautaire » relie et rapproche. Issue des recommandations formulées en 2005 par l'Instance Équité et Réconciliation (IER), la Commission Vérité et Réconciliation marocaine, cette action publique est financée par l'Union européenne (UE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle s'inspire en partie de pratiques déjà mises en œuvre dans d'autres pays¹, tout particulièrement promues par l'International Center for Transitional Justice (ICTJ), « ONG » basée à New York. De façon similaire à d'autres expériences de réconciliation, la « réparation communautaire » consiste au Maroc en un programme de développement socio-économique et culturel en faveur de différentes régions touchées par la répression dont les populations perçoivent leur marginalisation économique et sociale comme étant liée à la perpétration de « violations graves des droits de l'homme ». Dans une bien moindre mesure, en lien avec leur potentielle charge politique, il s'agit de créer des « lieux de mémoire » sur l'emplacement d'anciens centres de détention secrets ou d'installer des monuments commémoratifs honorant les victimes². Le déplacement du chercheur entre les sites où s'élabore ou se met en place l'action publique facilite le repérage d'une propriété des pratiques de réconciliation. Leur caractéristique principale ne réside pas tant dans leur circulation – d'un pays à l'autre, d'un contexte social à l'autre – que dans leur capacité à articuler des mondes sociaux et politiques divers.

La description du programme de réparation communautaire fait retrouver un thème connu de l'analyse politologique marocaine : la dimension internationale de l'activité politique, ou si l'on préfère, son « extraversion »³. Les gouvernants comme leurs contestataires s'inspirent de solutions, recettes et pratiques expérimentées ailleurs, particulièrement en Amérique latine et en Afrique du Sud. L'IER a par exemple reçu une aide importante de l'ICTJ portant sur son fonctionnement, la base de données recensant les victimes, l'organisation d'auditions publiques, le processus d'indemnisation, le rapport et, finalement les réparations. Les contacts noués à l'époque des mobilisations du FVJ se

¹ Pour une comparaison avec la Colombie, on se reportera tout particulièrement aux travaux de D. Lecombe, par exemple : « Mobilisations autour d'un modèle de sortie de conflit. La Commission Nationale de Réparation et Réconciliation : « une commission de vérité et réconciliation » (CVR) colombienne ? », *Raisons politiques*, n°29, février 2008, p. 59-76.

² 4 projets sur les 83 projets financés en 2008 et 2009 relèvent de cette catégorie.

³ J-F. Bayart, « L'Afrique dans le monde, une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n°5, automne 1999, p. 97-120.

poursuivent pendant l'action publique. De façon réciproque, l'IER nous met en présence d'un processus d'inscription de dispositifs internationaux dans un terroir particulier. Les politiques de réconciliation - ladite « justice transitionnelle », nom que prend le processus d'organisation d'un milieu d'experts internationaux professionnalisant leurs pratiques⁴ - sont pensées à l'international et reproduites dans des contextes divers. On ne reviendra pas ici sur la constitution de ce milieu international autour des questions de pacification et de réconciliation, pour s'attacher à ses déclinaisons locales et à ses acteurs marocains. On reviendra ensuite sur le fonctionnement du programme de réparation et sur les questionnements pratiques qu'il suscite pour les acteurs qui s'efforcent de le classer entre politique de réconciliation et programme de développement.

Aux origines de la « réparation communautaire », des mobilisations et des institutions

Comme ses principaux concepteurs, le programme de réparation communautaire se situe à la croisée de deux espaces sociaux : les mobilisations du Forum Vérité et Justice (FVJ) - association regroupant des victimes issues des différents groupes ayant eu à subir les violations graves des droits de l'homme⁵ - et l'IER, la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) marocaine.

La mise en place d'une CVR était au centre de la plate-forme constitutive du FVJ (novembre 1999). La revendication est réaffirmée au cours des mobilisations de rue du FVJ. Cette continuité est également repérable dans l'organisation du symposium de novembre 2001, réunissant les principales organisations de droits de l'homme marocaines sur le règlement de la violence. L'atelier 1 portait sur « la vérité » (*al-haqîqa*), l'atelier 2 sur « Indemnisation, réparation, réhabilitation » (*at-ta'wîd, wa jabar ad-darar wa i'âdat at-ta'hîl*) et l'atelier 4 sur « Réformes institutionnelles et législatives » (*al-islâhât al-mu'assâtiya wa-t tachrî'iya*). Le troisième atelier portait sur « Responsabilité de l'État et interpellation » (*mas'ûliât ad-dawla wal-mas'ala*), mais n'avait pas vocation, selon les militants, à donner lieu à une recommandation finale. Tous ces points se retrouvent dans le mandat de l'Instance à l'article 9, respectivement aux alinéas 1, 5 et 6. En ce qui concerne la situation médicale des victimes, le Forum avait amorcé un processus de prise en charge par les autorités à partir du Centre d'Accueil et d'Orientation des Victimes de la Torture de Casablanca⁶. Le FVJ, dès sa constitution, considérait que les réparations versées aux victimes ne devaient pas seulement revêtir une dimension financière. Elles devaient aussi prendre en charge ce qui apparaissait aux entrepreneurs de cause comme une dimension collective des atteintes (« la société toute entière », la « victime collective » me disait l'un d'eux⁷) appelant une réparation collective. À ces différents niveaux, l'action publique en matière de règlement de la violence d'État se révèle perméable aux mobilisations collectives, point qui a manifestement échappé aux commentaires laudateurs des « ONG » internationales (Human Rights Watch, Amnesty International et la Fédération internationale des droits de l'homme ou l'ICTJ) dans les rapports qu'elles consacrent à la mise en place de l'IER. Cette dernière s'écarte de

⁴ Sur cette manière d'envisager la justice transitionnelle, cf. S.Lefranc, F.Vairel, "The Emergence of Transitional Justice as a Professional International Practice", *Coming to terms with War and Dictatorship*, in V. Galimi, L. Israël and G. Mouralis (eds), The Hague, T.M.C. Asser (à paraître en 2011).

⁵ Gauche du mouvement de l'indépendance, socialistes, communistes et marxistes-léninistes, Sahraouis et leurs soutiens marocains, militaires des putschs et enfin islamistes

⁶ Entretien, membre de la Commission médicale du Forum Vérité et Justice, 6 août 2003. Sur la commission médicale du FVJ, je me permets de renvoyer à « L'Instance Équité et Réconciliation au Maroc : lexique international de la réconciliation et situation autoritaire », *Après le conflit, la réconciliation ?*, in Sandrine Lefranc (dir.), Paris, Michel Houdiard, 2006, p. 229-253.

⁷ Entretien, dirigeant du FVJ, Rabat, février 2002.

formulations qui postuleraient un peu vite une autonomie des cercles dirigeants en régime autoritaire. Les mobilisations participent à la définition des catégories de l'action publique et à ses instruments.

Dans le même temps, l'IER est inscrite dans l'histoire institutionnelle du Maroc indépendant : face à des enjeux d'ampleur, les monarques marocaines recourent à des instances sans pouvoir de décision, puisque « consultatives » qui concourent, in fine, à renforcer la position du roi comme décideur et arbitre. Ces institutions ont pour but de dépolitiser les enjeux politiques par organisation du consensus sous tutelle royale. Elles font pièce aux mécanismes de représentation du Parlement par le recours aux experts dans le cadre de formes aménagées de représentation. La recomposition du pluralisme politique dilue l'importance des différents groupes en présence. La responsabilité de ces comités se fait devant l'histoire et au regard de standards internationaux convoqués ad hoc : l'expertise, la technique et la compétence prennent le pas sur l'idéologie. Du point de vue de la réforme du régime, l'IER démontre l'efficacité d'un dispositif construit à l'écart du gouvernement et du Parlement et hors de leur contrôle. Le gouvernement est « réduit à signer les chèques » comme le dit le président de l'IER pour signifier son indépendance. Cette dernière continuité, elle aussi passée inaperçue aux yeux de nombre d'exécutés de l'IER. Plus désagréable pour certains que celle relevée plus haut, elle n'en est pas moins très éclairante sur le fonctionnement de l'Instance.

Les origines locales du programme de réparations

L'enquête sur laquelle s'appuie ce texte entend suivre l'élaboration du programme de réparation marocain depuis les cercles de sociabilités militantes qui ont investi l'administration des droits de l'homme – le Conseil consultatif des droits de l'homme et l'IER – jusqu'aux ONG de développement local qui sont au cœur du programme, tout à la fois « cible » et acteur de sa mise en œuvre. M'intéressant au profil sociologique des acteurs et à leurs pratiques, mon objectif n'est pas de mesurer les résultats du programme de réparation ou de réfléchir sur les « effets » de ce dispositif de réparations au plan de la « réconciliation ». Ces questionnements relèvent de considérations pratiques, « du point de vue de l'indigène »⁸. Pouvoir adopter une perspective semblable supposerait une distance historique plus grande – alors que l'enjeu de la recherche est de travailler sur la mise en place du programme – et nécessiterait la construction d'indicateurs à même d'en produire la « mesure ». Par exemple, cela demanderait de préciser les acteurs (qui se réconcilie avec qui ?) ou les enjeux (que signifie se réconcilier ?) en présence, en tranchant des questions normatives (légitimité des acteurs, qualité de la réconciliation et valorisation de ce processus).

À partir du récit livré par différents acteurs⁹, il est possible de reconstituer l'élaboration du programme de réparation communautaire. L'idée d'un tel programme prend sa source dans des discussions au sein d'un petit groupe de membres de l'Instance, autour de son Président Benzékri, à la suite du déplacement de commissaires pour recueillir des témoignages utiles à l'établissement des faits et obtenir des documents manquants lors de l'établissement de dossiers d'indemnisation individuels. Durant le mandat de la commission, leur perception se précise : les populations, notamment autour des centres de disparition forcée et de détention secrète considèrent leur situation économique (pauvreté extrême, marginalisation sociale et politique) comme le résultat du fonctionnement politique de l'autoritarisme.

⁸ C. Geertz, « Du point de vue de l'indigène » : sur la nature de la compréhension anthropologique », *Savoir local. Savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, PUF, 1986, p. 71-90.

⁹ Notamment E 3 18 mai 2010 ; E 4 19 mai 2010 ; E 9 18 juin 2010 ; E 11 24 juin 2010.

L'un des commissaires, membre de ce groupe de réflexion raconte comment, accompagné par deux autres membres de l'Instance lors d'une mission dans le village de Fatna Ouherfou¹⁰ à la rencontre de sa sœur, ils sont stupéfaits par les groupes d'enfants qui les suivent en permanence pour récupérer leurs bouteilles d'eau minérale et interloqués par le comportement d'un homme qui s'acharne à suivre de douar en douar sur sa mobylette leur véhicule 4×4 dans l'espoir vain qu'ils vont lui apporter un dédommagement financier. Les commissaires reconnaissent d'ailleurs qu'ils n'avaient pas d'idée précise de l'enclavement du « rural » selon l'expression en usage au Maroc. Ainsi, entre 2004 et 2005, un groupe de travail d'abord informel - un *comité ad hoc* dans le langage de la commission, parallèle aux trois groupes de travail respectivement chargés des Investigations, des Réparations et des Études et de la Recherche - va réfléchir à la forme que la réparation « communautaire » pourrait prendre¹¹. Les participants à ces discussions sont à la fois des militants associatifs en vue, qui ont participé à la constitution du FVJ, Kamal Lahbib par exemple. Trois d'entre eux sont aussi commissaires : Driss Benzékri, Driss el Yazami, Salah el Ouadie. Tous ont milité dans les années 1970 dans les organisations marxistes-léninistes. Ils sont liés par des liens d'amitié. Ils ont en commun leur intérêt pour les questions de « justice transitionnelle » et leur disponibilité à travailler avec les autorités. La réflexion du groupe est aussi alimentée par des discussions avec des experts de l'ICTJ. Contrairement, à ce que certains acteurs ou commentateurs locaux soutiennent, le Maroc n'est pas un pionnier en matière de réparation communautaire¹². De tels programmes existent depuis nombre d'années. Au sein de ce comité ad hoc sont fixées les grandes lignes du programme. Ses membres continuent de le porter au sein du CCDH après la remise au roi du rapport de l'IER, le 30 novembre 2005 et la fin du mandat de l'Instance.

Dans un deuxième temps, Driss El Yazami est invité à un forum associatif sur les questions de réparation communautaire : durant l'année 2004, toutes les associations de développement de la province de Zagora sont réunies pour débattre de ces questions à l'initiative de deux militants associatifs de la province. Les deux organisateurs de ce forum deviendront par la suite les principaux administrateurs du programme au sein du CCDH. Leur initiative est reprise dans plusieurs régions ayant eu à subir la répression (Figuig, Khémisset, etc.). Elle connaît une manière de couronnement avec l'organisation d'un Forum national sur la réparation communautaire qui rassemble plus de 170 associations (30 sept-2 oct. 2005) sur le modèle expérimenté à Zagora¹³.

« Des amitiés et des compétences »¹⁴

Cette expression de l'un des acteurs de l'élaboration du programme saisit une de ses dimensions centrales : la mobilisation d'un réseau d'interconnaissance au sein de l'élite marocaine, au carrefour de la haute fonction publique et de logiques d'exit de l'espace protestataire menant à des formes de militantisme institutionnel. L'enjeu n'est pas tant de

¹⁰ Les violences subies par cette femme en font une victime emblématique de la répression du soulèvement du Moyen-Atlas.

¹¹ Il n'a pas été possible d'accéder aux notes ou aux documents de travail de ce groupe. Le fonctionnement rapidement reconstitué ici s'appuie sur les entretiens suivants menés à Rabat et Casablanca : E9, 18 juin 2010 ; E 11, 24 juin 2010 ; E 15, 25 juin 2010 ; E 26, 17 juillet 2010.

¹² Un coup d'œil rapide à cette littérature donne plutôt l'impression d'un champ en rapide expansion, au carrefour de logiques savantes et expertes. L'enjeu de nombre de ces travaux étant de recenser et comparer les pratiques « réconciliatrices », dont la réparation communautaire fait partie, sur le mode du *benchmarking* et des *best practices*.

¹³ Voir M.Tozy, *Forum national sur la réparation communautaire. Rapport général, 15 octobre 2005*. Une élaboration similaire se retrouve en Colombie, cf. D. Lecombe, « Mobilisations autour d'un modèle de sortie de conflit... », art. cité.

¹⁴ E 33, 23 mai 2011.

traiter de trajectoires militantes sur le mode dénonciateur de la cooptation que de saisir l'efficacité d'une entreprise de militantisme d'action publique.

Durant leur passé militant ou au cours de leur activité au croisement de l'action publique et de l'action associative, les membres du comité *ad hoc* ont noué des liens avec l'Union européenne. Kamal Lahbib a, par exemple, dirigé le Collectif associatif d'observation des élections lors des législatives de 2007, bénéficiant de fonds européens¹⁵. Membre fondateur et dirigeant du Forum Marocain des Alternatives Sud, il a porté différents projets financés par l'UE qui avaient reçus l'appui de la Délégation de l'UE à Rabat. Secrétaire général de la FIDH avant sa nomination en tant que membre de l'IER, Driss El Yazami est également connu par les membres de la Délégation. Les besoins de financement de ces acteurs rencontrent le souhait de l'UE de soutenir, par l'intermédiaire de sa Délégation rbatie, l'expérience de l'IER et les « réformes démocratiques » marocaines¹⁶. Ces contacts permettent aussi que la « sélection » de l'expert chargé d'évaluer le projet avant son financement lui soit d'emblée favorable. Outre sa connaissance de la région, il est l'ami de l'un des membres du comité ad hoc, son CV est proposé au cabinet d'audit avec lequel l'UE traite. Au cours de ces discussions, ce n'est finalement pas tant la question du financement qui est débattue que celle de ses modalités. Les représentants de l'UE ne souhaitent pas traiter avec le ministère de l'Économie et des Finances marocain perçu comme trop lourd dans son fonctionnement et trop lent dans ses procédures.

La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)¹⁷ apparaît alors comme un partenaire idéal. Institution financière reconnue, c'est une banque publique rompue au fonctionnement du secteur privé, elle est fortement liée au Palais royal dont elle est l'un des instruments de ses montages économiques. Elle dispose enfin d'une expertise reconnue dans le soutien au secteur associatif par le biais de la Fondation CDG, reconnue d'utilité publique en mai 2007¹⁸. Le recours à la CDG s'explique par les connaissances personnelles entre financiers et militants d'action publique et au multipositionnement d'acteurs.

L'un des commissaires et membre du comité ad hoc rencontre lors d'un dîner un haut dirigeant de la banque, « ami d'amis »¹⁹. L'un des cadres dirigeant de la banque, ingénieur de l'aviation civile (Ingénac), membre du CCDH et dirigeant du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS, héritier du Parti communiste, participant au gouvernement depuis 1998),

¹⁵ Voir F. Vairel, « Observer les élections : action publique et contrainte sur la « société civile », *Terrains de campagne. Les élections législatives marocaines de 2007*, dans Lamia Zaki (dir.), Paris, Karthala, 2009, p. 217-237.

¹⁶ E 26, 17 juillet 2010. Dans son discours prononcé lors du Séminaire d'évaluation du programme d'appui à la Réparation Communautaire à Rabat le 17 juillet 2009, Bruno Dethomas le chef de la Délégation européenne indique : « Nous nous sommes particulièrement intéressés aux recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation, et l'appui à sa mise en œuvre a aussi été repris formellement dans la feuille de route sur le statut avancé entre le Maroc et l'Union européenne, constituant ainsi l'un des nombreux engagements mutuels à progresser dans le processus de transition démocratique du Royaume ».

¹⁷ La CDG est créée en 1959 sur le modèle français de Caisse de dépôt et de consignation et dans un but similaire : gérer les fonds de retraite et les dépôts de garantie. Elle acquiert une forte capacité d'action avec la gestion des fonds de couverture sociale. Son bénéfice a été multiplié par 4 entre 1986 et 2006, ce qui renforce encore ses possibilités d'intervention dans l'économie. On la retrouve en première ligne dans le sauvetage d'établissements financiers au bord de la faillite : le Crédit Immobilier et Hôtelier, la Banque Nationale de Développement Extérieur mais aussi lorsque les sociétés d'hommes d'affaires puissants et proches du pouvoir connaissent des difficultés (*Tel Quel*, n°316, 22-28 mars 2008, p. 34-38). Elle participe au financement de deux projets emblématiques du règne de Mohamed VI : le port Tanger-Méditerranée et l'aménagement de l'embouchure du fleuve Bou Regreg à Rabat et deux de ses filiales pilotent une opération immobilière de grande envergure au cœur du quartier Agdal de Rabat - sur le modèle du *Mall* nord-américain (supermarché et centre commercial, hôtel de luxe, centre de conférences, cinémas et restaurants, parkings) - ou dans le quartier chic d'Hay Riyad (Rabat).

¹⁸ Décret n° 2.07.893 du 29 mai 2007, bulletin officiel n°5536 du 21 juin 2007.

¹⁹ E 26, 17 juillet 2010.

s'active à l'époque au sein d'une association casablancaise, le Forum Saada, visant à la réhabilitation du patrimoine architectural et à la sauvegarde de la mémoire d'un quartier casablancais, Hay Mohammadi²⁰. Une partie du programme de l'association concerne la réparation des torts subis par la population du quartier en raison de ses activités politiques et des conséquences de la présence du commissariat de Derb Moulay Chérif. Deux autres cadres dirigeants de la CDG, au sein de sa Fondation, sont anciens militants de l'UNEM des années 1970. L'un a milité au PPS et l'autre est membre fondateur de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme, l'une des principales organisations défendant cette cause. Le programme de réparation communautaire est l'occasion pour eux d'agir en lien avec des idéaux ou combats politiques qu'il était problématique d'exprimer durant leur carrière dans la haute administration (polytechnicien ou ingénieur informatique).

La Fondation CDG contribue doublement au projet. Elle reçoit et gère les fonds de l'UE (3 millions d'euros) et de l'Agence de l'Oriental (200.000 euros). Elle apporte un financement à son administration, fournissant des administrateurs, leurs adjoints et prenant en charge l'ensemble des frais de gestion. Le 5 juillet 2007, une convention de partenariat est signée entre le CCDH, la délégation de l'UE, la Fondation CDG et le ministère de l'Économie et des Finances²¹.

De tels liens expliquent aussi la participation de l'UNIFEM, le Fonds des Nations Unies pour la femme, au projet de réparation communautaire. L'une de ses administratrices a participé aux discussions autour de la mise en place du Forum Vérité et Justice, elle est de surcroît amie avec le président de l'IER, ancien président du FVJ. L'UNIFEM mène un projet pilote dans trois régions autour des questions de femmes et violations graves des droits de l'homme. Un centre à la mémoire de Fatna Ouherfou est bâti. Un film sur la mémoire féminine des « années de plomb » est réalisé et des projets d'activités génératrices de revenus sont élaborés. Le programme est en partie financé par l'ambassade des Pays-Bas au Maroc.

La réparation communautaire en pratique

Le programme de réparation communautaire marocain fonctionne comme une ligne de financement sous forme d'appels d'offre pour des projets associatifs dans les régions ayant eu à souffrir de la répression²² : des localités ayant abrité des centres de détention secrets (Tazmamart, Hay Mohammadi par exemple) ou qui ont été le théâtre de la répression de soulèvements : régions du Moyen-atlas et du Rif, oasis de Figuig.

Trois axes ont été isolés comme relevant de la réparation communautaire. Il s'agit tout d'abord de « renforcer les capacités des acteurs associatifs ». Il faut comprendre par-là favoriser l'institutionnalisation des associations, transférer des compétences en matière de rédaction de demandes de financement et de gestion de projets, accroître l'acquisition des

²⁰ Le Hay (quartier) Mohammadi est un quartier ouvrier de Casablanca. Sous le protectorat, nombre de familles ouvrières des grandes fabriques (sucrieries COSUMAR, cimenteries Lafarge, chemins de fer etc.) y sont logées dans des cités ouvrières (« Soussica », Bachar el Kheir) à l'architecture modèle. Le plus ancien bidonville du Maroc, Carrières centrales, s'est édifié au Hay. L'identité particulièrement forte du quartier est liée à sa population ouvrière et à sa politisation nationaliste au moment de la lutte contre le Protectorat. À l'indépendance, le quartier est un lieu emblématique des mobilisations de gauche et le théâtre d'une élaboration culturelle marquante autour du cinéma Sa'ada et du groupe musical Nas El Ghiwane, groupe emblématique de la musique contestataire des années 1960 et 1970. L'histoire du quartier est aussi marquée par la présence du commissariat Derb Moulay Chérif, dont les sous-sols abritent un centre de détention secret et un centre de torture durant les « années de plomb » et par les émeutes de 1981 violemment réprimées qui démarrent dans le quartier avant de toucher toute la ville. Le travail de l'IER a permis de retrouver la fosse commune où reposaient les corps des victimes de la répression des émeutes, sous le terrain de football de la caserne des pompiers du quartier.

²¹ *Rapport d'activité de la Fondation CDG au titre de l'exercice 2007*, Rabat, 2007, p. 3.

²² Le projet est officiellement intitulé *Projet MED/2006/018-122 : Programme d'appui aux actions de réparation en faveur des régions touchées par les violations des droits de l'Homme*.

routines managériales qui font le quotidien des associations de développement, au Maroc mais pas seulement. Il s'agit ensuite de financer des activités dites « génératrices de revenu » (élevage, arboriculture, apiculture, creusement de puits, empaquetage « équitable » d'herbes aromatiques etc.). Enfin, il convient de financer des projets en lien avec la « préservation active de la mémoire », entendue dans un sens large, c'est-à-dire une mémoire qui ne se réduirait pas à la mémoire des violations graves des droits de l'homme.

En ce sens, la réparation communautaire s'inscrit dans la continuité de l'IER, processus « extrajudiciaire » de dévoilement du passé et des torts causés aux populations et solution non juridictionnelle d'établissement de la vérité articulée à des réparations pour les victimes. Dans un premier temps, huit provinces (Ouarzazate, Errachidia, Zagora, Figuig, Nador, Al Hoceima, Casablanca-Hay Mohammadi et Khenifra), à l'exclusion de Rabat la capitale politique, sont concernées par le programme. À la fin de l'année 2007, trois autres régions sont ajoutées (Tan-Tan, Khémisset, Azilal) dont le financement est assuré par le ministère de l'Intérieur. L'implication du ministère de l'Intérieur pourrait surprendre. Elle s'explique par le portage du projet au sein du ministère par M. Fassi-Fihri, polytechnicien et ancien wali d'El Jadida, qui participa au sein de la CDG à l'élaboration du projet. Lorsqu'il devient Inspecteur général de l'Intérieur, il obtient l'accord de son ministre pour financer le projet. C'est l'un des rares moments où le projet fait l'objet d'une opposition : lors d'une réunion de présentation du programme aux walis - plus hauts représentants du roi au sein de l'administration déconcentrée - visant à obtenir leur soutien, ces derniers mettent en cause le programme directement. Selon eux, une telle action publique serait sans objet puisqu'elle repose sur la perception faussée des populations quant à l'absence de développement économique qu'elles subissent.

La réparation communautaire : institutions

La forme institutionnelle prise par le programme, sa relative complexité, est liée aux profils professionnels de ses concepteurs, rompus à la constitution d'organigrammes et à leur fonctionnement. Ainsi, Mohammed Lamrani, dirigeant l'Unité de gestion du projet (UGP) est un énarque. Avant cela, il a dirigé l'Agence de Développement Social marocaine. Le souci des formes et des procédures lié au financement de l'UE explique également la multiplication des échelons de contrôle et de concertation sur le mode de la gouvernance. Le recours systématique à l'appel d'offre, pour sélectionner le personnel - administrateurs associatifs surdiplômés ou « relais locaux » - ou les projets en est un signe.

Par les projets qu'elles soumettent en réponse aux différents appels d'offres, les associations de développement local sont au centre du programme. Elles sont à la fois sa cible et son instrument. La diversité des associations sélectionnées est révélatrice de l'hétérogénéité du monde associatif marocain. Indépendamment de l'axe sur lequel elles entendent se situer (« accroissement de capacités », « activités génératrices de revenus », « mémoire »), l'enquête a mis en évidence cinq cas de figure.

Le programme concerne tout d'abord de toutes petites associations locales. Il représente leur plus gros financement, parfois le premier, dans le cas où ces associations n'auraient pas reçu de financement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Le personnel de ces associations se résume souvent à leur bureau composé de petits lettrés : instituteurs, fonctionnaires communaux. Elles sont très dépendantes du programme, au plan logistique mais aussi politique, dans la définition de leurs projets²³.

Dans d'autres cas, la participation associative s'inscrit dans la continuité d'une activité d'ancrage dans des réseaux nationaux et internationaux : l'association mène déjà des projets qui correspondent aux problématiques des bailleurs de fonds, les centres d'écoute pour

²³ Observation de l'auteur, juin 2010, Tineghir et Skoura.

femmes victime de violence par exemple, l'observation des élections ou a reçu des financements INDH pour des activités génératrices de revenus. La participation aux coordinations locales représente pour ces associations une reconnaissance des autorités et des leaders associatifs qui participent à l'élaboration de cette action publique.

Deux associations casablancaises, apparaissent incontournables en raison de leur renommée ou de leur secteur d'activité. Cette situation les place dans un rapport plus distancié aux contraintes logistiques du programme et aux ressources, pas seulement financières, qu'il apporte. La rédaction de projets au format de l'Union européenne a été jugée particulièrement contraignante par l'ensemble de mes interlocuteurs associatifs et nombre d'administrateurs²⁴. Cette situation est reconnue parmi les administrateurs du programme : une part non négligeable de l'activité de l'UGP consiste à conseiller et soutenir les associations participant au projet. Rares sont les associations qui disposent d'un personnel suffisamment qualifié pour rédiger les réponses à l'appel d'offre mais aussi pour satisfaire aux procédures d'évaluation, de *reporting* et d'audit financier imposées par l'UE. Comme on va le voir, ces ressources et cette renommée conduisent ces deux collectifs à faire l'expérience des limites politiques de la réparation communautaire à la marocaine.

Casamémoire est une association créée par des architectes pour la protection et la valorisation du patrimoine urbain colonial et postcolonial de Casablanca. Les vastes locaux de l'association accueillent des stagiaires et du personnel permanent. L'association peut aussi compter sur un réseau de dirigeants, membres et sympathisants, fortement diplômés et plurilingues. Elle a reçu en 2009 un important financement européen dans le cadre du programme Euromed heritage (2009-2012)²⁵. L'objet de la création de Casamémoire, la « mémoire architecturale » de Casablanca, en faisait un participant de choix pour l'axe « Mémoire » du programme de réparation communautaire bien que ni son siège ni son activité ne se situent à Hay Mohammadi, le quartier casablancais cible du programme. La définition à donner de la « mémoire », à préserver ou à dévoiler, est l'objet d'un malentendu entre les dirigeants du CCDH en charge de la direction du programme et les membres de Casamémoire rédigeant la première réponse à l'appel d'offre. Pour les dirigeants de l'association, la « mémoire » prise en charge par un programme visant à réparer les torts passés ne peut être que celle des « années de plomb ». À l'échelle de Hay Mohammadi, il ne peut s'agir que de la mémoire du commissariat et centre de détention secret Derb Moulay Cherif et de la répression des émeutes de 1981. Le projet soumis par Casamémoire consiste en un concours d'idées pour les collégiens et lycéens du quartier, intitulé « Vers un mémorial : Hay Mohammadi – Hommage aux victimes des années sombres »²⁶. Il leur propose d'imaginer « un mémorial aux victimes de séquestration dans le commissariat Derb Moulay Chérif ainsi qu'à celles des événements de 1981 ». Il mêle délibération sur l'histoire, implication des populations et sensibilisation aux droits de l'homme. Ce projet me semble remarquable dans ce qu'il manifeste *ce que ne peut pas être* la réparation communautaire : une nouvelle controverse publique, faisant suite à celles suscitées par les mobilisations du FVJ et le travail de l'IER, sur l'histoire de la violence d'État au Maroc dont les termes et le déroulement échapperaient aux autorités²⁷.

²⁴ Par exemple, E4, 19 mai 2010 ; E5 et E6 20 mai 2010.

²⁵ Le projet auquel contribue Casamémoire avec des associations française, libanaise et palestinienne reçoit 1,6 million d'euros, soit plus de la moitié de la somme totale engagée dans le programme de réparation communautaire.

²⁶ Casamémoire, *Vers un mémorial : Hay Mohammadi – Hommage aux victimes des années sombres*, Casablanca, 16 décembre 2008, p. 10.

²⁷ Épanouissement féminin, une association féminine active au Hay a vu son projet sur la mémoire de la répression contre les femmes du quartier refusé au motif que sa durée dépassait les délais prévus. Les dirigeantes de l'association ont par la suite appris qu'il était possible d'obtenir une extension de délai. Elles ont soumis un projet d'AGR, accepté par le CCDH.

Le projet n'est pas retenu par le CCDH. Deux autres projets lui sont préférés. Bien qu'ils concernent aussi la « mémoire » du quartier, leur lien avec le passé violent est plus ténu, sinon inexistant. L'un de ces projets est un documentaire de 26 mn, *7 femmes et demi*, sur la mémoire des habitants du quartier qui « vise d'abord à le sortir de son silence historique, à rendre hommage à ses habitants, à produire, fournir et diffuser de l'information sur ce quartier²⁸. Le documentaire serait diffusé en avant-première dans « l'un des lieux mythiques du quartier Hay Mohammadi, le « Cinéma Saâda » par exemple ». Une anecdote autour de la signature du contrat de financement est révélatrice des lectures diverses dont la réparation communautaire est l'objet et l'enjeu. Les contrats liant les associations et le CCDH, contrats signés à l'occasion de manifestations publiques télévisées, comportent une clause qui laisse le CCDH juge du contenu des projets et de leurs productions (ouvrages, films). Pour les dirigeants de Casamémoire, la « réparation communautaire » s'inscrit dans un projet démocratique rompant avec les pratiques de censure caractéristiques du passé dont le programme prétend se détacher. La clause de contrôle du CCDH entre en contradiction avec les objectifs généraux du projet. Pour cette raison, ils menacent de retirer leur projet et refusent de participer à la cérémonie de signature. Dans un premier temps, le Président du CCDH, Ahmed Herzenni²⁹, propose de suspendre cette clause. Les dirigeants de l'association obtiennent finalement son retrait du contrat qu'ils viennent signer devant les caméras de la télévision publique.

L'Association médicale de réhabilitation des victimes de la torture, association créée par les médecins de la commission médicale du Forum Vérité et Justice, fait elle aussi figure de partenaire « évident » d'une action publique entendant réparer les souffrances causées par la violence d'État. Cependant, le lien établi entre l'activité de l'association – la prise en charge médicale et psychologique de victimes des « années de plomb » ou de leur famille – et Hay Mohammadi est l'occasion de déplacer l'activité de l'association sur un terrain qui est, là encore, fort éloigné des « années de plomb ». La participation de l'Association médicale de réhabilitation des victimes de la torture à la réparation communautaire consiste à accueillir et à prendre en charge des enfants handicapés originaires de Hay Mohammadi. En quelque sorte, la dimension « communautaire » prend le pas sur l'enjeu de la « réparation ». Néanmoins, le projet permet à l'association de couvrir ses frais de fonctionnement, d'acquérir du matériel informatique et de compter l'UE au nombre de ses bailleurs, gage de sérieux et élément facilitant l'obtention de financements futurs.

Enfin, d'autres associations de développement entretiennent un rapport instrumental au programme de réparation communautaire. Il représente pour elles l'opportunité de financer des projets initiés auparavant dans un cadre différent. À Tineghir, les membres éduqués d'un segment d'une tribu locale (pharmacien, employé communal notamment) ont décidé de rendre plus transparente la répartition des droits d'irrigation des terres collectives. Ils recourent pour cela à la forme associative : le premier objectif de l'Association Afanour pour le développement est de gérer collectivement ces droits d'eau. Les bénéfices de l'exploitation permettent la modernisation du réseau d'irrigation : pompes, entretien des *seghias* (canaux). Grâce au soutien de membres de l'association résidant en Catalogne et dans le sud de la France d'autres financements sont obtenus, des gouvernements catalan et espagnol et de membres de la tribu. Prenant appui sur ces premiers succès, les membres du bureau de l'association lancent un projet de palmeraie irriguée – utilisant des palmiers mahjoul dont les dattes sont parmi les plus grosses et les plus prisées du marché - sur des terres collectives. Ils

²⁸ Casamémoire, *L'Hay Mohammadi, 7 histoires et demi*, Casablanca, 16 décembre 2008, p. 5.

²⁹ Ancien gauchiste et prisonnier politique, il a participé à la fondation de la Gauche Socialiste Unifiée, rassemblement de différents groupuscules autour du principal parti d'extrême gauche. Durant son audition publique par l'IER, il a légitimé la violence utilisée par Hassan II contre l'opposition au motif qu'une partie de cette opposition tentait de renverser le régime, au besoin par la violence. Il s'est également distingué par un hommage à la politique du roi défunt dont il évoque la mémoire dans une prière, en même temps que celle de victimes emblématiques de la répression. Il obtient la présidence du CCDH après la mort de D.Benzékri.

reçoivent pour cela le soutien d'administrations marocaines et de la coopération espagnole. Les terres sont équitablement réparties entre les familles, quel que soit le sexe du chef de famille. En prévision de la répartition des bénéficiaires attendus, il est prévu que les membres les plus riches ne peuvent acquérir qu'un nombre limité de parcelles, et que les moins fortunés doivent en conserver un certain nombre. Un système d'aide à l'achat de plants de palmiers est aussi prévu pour les plus pauvres par l'intermédiaire des membres français et espagnols de la tribu. Les financements permettent l'irrigation des jeunes plants par un système de forage et de château d'eau et d'arrosage en goutte à goutte, cette dernière partie du projet étant prise en charge dans le cadre de la réparation communautaire. Le financement reçu par l'association Afanour démontre la grande plasticité de la notion de « réparation communautaire ». La présentation du projet varie selon le bailleur visé. La formulation de la demande de financement, selon les « termes de référence » du programme de réparation, gouverne l'obtention du financement : les rédacteurs du projet ont rappelé que des membres de la tribu avaient été victimes de la répression durant les « années de plomb ».

« Faire se rencontrer des acteurs qui s'ignoraient »³⁰

L'une des innovations administratives du programme consiste dans la constitution de « coordinations locales » - point de rencontre entre acteurs administratifs des services déconcentrés de l'État, élus et acteurs associatifs – chargés de conduire le programme dans chacune des provinces³¹. Suivant les mots d'ordre de la gouvernance et de l'approche participative, cette mise en relation d'acteurs qui s'ignoraient auparavant serait l'une des réussites du programme. Les entretiens n'ont pas permis de clarifier les critères de sélection présidant à la participation aux coordinations locales. Selon les cas, il peut s'agir de l'antériorité de l'intérêt pour les questions de réparation communautaire signalé par la participation au Forum national sur la réparation communautaire ou à un Forum local. C'est le cas de l'association Tissu associatif pour le développement et la démocratie de Zagora dont est membre Ahmed Chahid, l'un des organisateurs du premier Forum sur la réparation. D'autres associations ont été contactées pour faire partie de coordinations³². C'est par exemple le cas du Forum Saada à Casablanca qui pouvait à la fois se prévaloir de liens personnels avec la direction du programme – un des fondateurs de l'association est membre du CCDH et a participé à l'élaboration du programme au sein de la CDG – et de sa visibilité. Casamémoire, a été contactée pour faire partie de la coordination casablancaise bien que son activité se déploie hors du Hay Mohammadi. La composition locale de ces coordinations est loin d'être anodine : elles jouent un rôle de filtrage, de présélection des propositions des associations. Sur 83 projets acceptés lors des deux premiers appels d'offre (2008 et 2009), 27 avaient été présentés par des associations membres de coordinations locales³³.

³⁰ E 6, 26 mai 2010.

³¹ Le programme de réparation communautaire se rapproche au plan institutionnel d'un autre programme phare du règne de Mohammed VI, l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), alors même que ses promoteurs entendent s'en distinguer. Lancée par le roi en 2005, l'INDH entendait lutter contre la pauvreté (voir www.indh.gov.ma). Elle a expérimenté des formes similaires de rencontre entre élus locaux, acteurs associatifs et des administrations déconcentrées. Elle était également dirigée par un Comité de pilotage à l'échelon national. Je remercie M. Benidir pour avoir attiré mon attention sur ce point.

³² Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets, après le premier appel d'offres, et le refus d'une centralisation du programme par l'UGP ont conduit à la création de Comités de coordination. Émanation des coordinations, ils sont chargés de faciliter la conduite des projets (notamment parce que les coordinations ne se réunissent que lorsque le Gouverneur de la province le considère utile).

³³ Cf. « Subventions attribuées au titre de l'appel à propositions restreint N° 1/2008 publié le 21 juillet 2008 », disponible sur : http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/Copie_de_Prjets_approuves.pdf;

Dans leur activité, les associations bénéficient de l'aide de « relais locaux », recrutés par appel d'offre. Ces acteurs font le lien entre le CCDH et les associations et entre l'Unité de gestion du projet (UGP) et les associations. Ils ont aussi pour mission de faciliter les relations avec les administrations locales (par exemple les services déconcentrés du ministère de l'Intérieur) et avec les institutions nationales et internationales.

Au sommet de cette pyramide institutionnelle se trouve l'UGP, logée au siège de la CDG, dans les locaux de sa Fondation, à Rabat. L'UGP fait le lien entre la Fondation CDG et l'UE et entre la Fondation CDG et les associations. Elle est chargée du suivi opérationnel du projet : la conduite des projets, leur avancement, leur évaluation et audit financier, la formation aux associations locales et aux coordinations sur ces thèmes.

Cet organigramme est dominé par un Comité de pilotage national rassemblant des représentants des ministères et administrations participants, des membres du CCDH et deux représentants des coordinations locales³⁴. Les coordinations locales et le comité de pilotage sont les lieux du politique du programme de réparation communautaire, c'est-à-dire les lieux où les questions conflictuelles sont désamorcées pour être traitées techniquement. Le mode d'organisation choisi limite au maximum les conflits, l'expression de désaccords et de rapports de force.

Un débat d'acteurs : réconciliation contre développement :

Je terminerai cette description du programme en présentant la manière privilégiée par un certain nombre d'acteurs - associatifs, journalistes, experts internationaux - de prendre position autour de la réparation communautaire. Nombre de critiques ou de louanges adressées au programme prennent appui sur la distinction entre réconciliation et développement pour dénoncer l'inanité du programme ou au contraire encenser sa contribution à la réconciliation nationale. Le lien entre les deux processus est réalisé dans le discours du représentant de l'UE du 17 juillet 2009 qui présente le programme de réparation comme un « programme de développement ».

La critique qui se déploie contre le programme est organisée autour d'une idée simple. Il ne fait pas avancer la réconciliation puisqu'il se limite à des projets de développement. En outre, il introduit une inégalité entre les régions du pays puisque toutes ne sont pas éligibles. Il ressort finalement d'une mauvaise gestion publique³⁵.

Dans la perception des populations, ou pour être précis dans la perception de leur émanation associative - telle qu'elle apparaît dans les Forums sur la réparation³⁶ ou telle que traduite par les commissaires de l'IER – comme dans celle des promoteurs ou des architectes du programme « réconcilier, c'est développer ». De fait les projets présentés consistent, pour près de leur majorité, en des projets de développement³⁷. Soucieux de faire taire ces critiques,

« Projets approuvés de l'appel à proposition restreint N°01/2009 », disponible sur : http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/LISTE_DES_ASSOCIATION_EXTENSION_1_-2.pdf; et

« Projets approuvés de l'appel à propositions restreint N° 2/2009 », disponible sur : http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/LISTE_DES_ASSOCIATIONS_UE_1_-2.pdf

³⁴ Le comité de pilotage est constitué de représentants du CCDH, du ministère de l'Intérieur, du ministère de l'Économie et des Finances, de la Coordination nationale de l'INDH, de la Délégation de la Commission de l'UE, de la Fondation CDG, de l'UNIFEM, de la Commission nationale de suivi de réparation communautaire et de 2 représentants du conseil des coordinations locales.

³⁵ E 2, 12 mai 2010 ; E 10, 18 juin 2010 ; E 18, 25 juin 2010.

³⁶ Voir M.Tozy, *Forum national sur la réparation communautaire. Rapport général, cité.*

³⁷ Les listes de projets approuvés en 2008 et 2009 permettent d'établir le décompte suivant : sur 83 projets, 14 concernent la « mémoire », 35 des « activités génératrices de revenu », 27 le « renforcement des capacités associatives » et 7 sont orientées en direction des droits de l'homme (NB : cette catégorie me permet d'isoler des projets qui sont pas directement liés à la mémoire, bien qu'ils relèvent de cette catégorie dans les classifications

les dirigeants de l'UGP et les membres du CCDH, préparent de nouveaux appels d'offre qui devraient davantage prendre en compte la dimension mémorielle de la réparation. Il est important de noter que le Maroc ne fait ici que rejoindre de nouvelles tendances du développement international selon lesquelles les carences en développement s'enracinent dans l'histoire des territoires. Cette dimension économique du programme est aussi liée aux différents acteurs qui y participent, depuis leurs logiques propres. Ainsi, l'Agence de l'Oriental, une administration déconcentrée du ministère de l'Intérieur accepte de financer le programme à la condition que les fonds qu'elle apporte soient utilisés dans le cadre d'AGR : dans la région de Figuig, un seul projet concerne la mémoire.

Pour d'autres, il n'est pas de réconciliation sans vérité, la réparation communautaire signifie entretenir ou susciter la mémoire des violences. Reste cependant à savoir dans quels termes et sous quelle forme.

Réparer sans histoire(s)

Dans son principe, l'activité de réparation – qu'elle concerne des individus ou des « communautés – entend établir un lien entre des situations présentes et des actes passés au moyen d'une évaluation. Il s'agit de compenser des incapacités (physiques ou psychologiques), des pertes (de liberté, de revenu), des manques (de formation, de soins médicaux, de développement) causés par la violence d'État par des indemnités individuelles, des procédures de sécurité sociale ou des programmes de développement. Les pratiques de réparation que promeuvent les réconciliateurs internationaux se limitent à ce que l'on pourrait désigner comme la dimension assurantielle de la réparation. Ces pratiques ne prennent en compte les violences subies que dans leur manifestation actuelle. Elles envisagent seulement les conséquences présentes du dommage, mais non les torts commis et leurs circonstances. On indemnise – et au Maroc largement - des individus ou des communautés, des incapacités ou des « retards » de développement, pour autant que l'on ne revienne pas sur les violences perpétrées, précisément sur les violents. Si l'on admet en principe qu'il faille réparer, il n'est en pratique pas possible d'examiner les torts causés : cela supposerait de considérer le passé et le chaînage de causes et de responsabilités qui ont conduit à ces souffrances³⁸. Les procédures « d'élargissement »³⁹ de la notion de justice, de plus en plus souvent subsumées sous le label incertain de « justice transitionnelle », se substituent au recours à la justice judiciaire. Cette caractéristique de la « justice transitionnelle » la rend acceptable aux yeux des gouvernants marocains. À l'instar d'autres pays ayant connu des épisodes de violence, il est aujourd'hui impossible au Maroc de relier dans le cadre de procès la situation présente des victimes, ou éventuellement de leurs ayants droit, à l'activité passée des bourreaux. Les travaux de l'IER souscrivaient déjà à ce point de vue. Le développement apparaît comme la solution la plus aisée pour réparer les torts passés. Puisque la réparation vient faire pièce à l'évaluation du passé, il n'est guère surprenant que les programmes de réparation soient sophistiqués, ambitieux ou généreusement financés, y compris en situation autoritaire. Simplement, il s'agit là de deux ordres de processus différents.

Repérer la dimension fonctionnelle des procédures de réparation ne doit pas faire manquer un mobile de la mise en place de tels programmes. On répare les torts du passé communautairement, pour la même raison que l'on a traité extrajudiciairement de ce passé :

des acteurs, par exemple dans les projets recensés sur ce document : <http://www.ccdh.org.ma/IMG/pdf/AvisdattributioAppel012008.pdf> qui reprend les projets sélectionnés en 2008).

³⁸ Ceci rapproche la réparation communautaire de la topique humanitaire décrite dans L. Boltanski, *La souffrance à distance*, Paris, Métailié, 1999, p. 121.

³⁹ L. Bickford, « Transitional Justice », *The Encyclopedia of Genocide and Crimes Against Humanity*, Macmillan Reference USA, 2004, vol. 3, p. 1045-1047.

parce que cela se fait. En d'autres termes, dès lors qu'une Commission vérité avait été instituée au Maroc, il n'y avait pas de raison véritable de ne pas mettre en œuvre un programme de réparation communautaire. L'innocuité de ces programmes pour les équilibres de pouvoir ne signifie pas qu'ils soient dénués d'effets politiques. Le programme de réparation communautaire s'inscrit dans un processus de « généralisation de modalités dépolitisées de passage au politique de la part des acteurs »⁴⁰. Ce retour sur le passé de violence offre la possibilité à nombre d'acteurs de participer à la politique, même sur un mode technique, consensuel et pour tout dire dépolitisé. Ce ne sont pas seulement les anciens militants gauchistes qui participent à l'action publique mais aussi toute une série d'élites associatives locales. La force des pratiques de pratiques de réconciliation décrites ici provient de leur capacité à articuler des mondes sociaux et politiques divers. C'est là une approximation satisfaisante des processus de légitimation⁴¹.

Ce que ne disent pas les entretiens

La cause serait entendue : indépendamment des coordonnées de l'espace académique depuis lequel on parle et de la posture disciplinaire que l'on adopte, « enquêter » ou « faire du terrain » serait aujourd'hui synonyme de « mener des entretiens »⁴². On interrogera certaines limites de cette technique au travers de son usage dans cette enquête sur les réparations marocaines.

L'entretien prouve son utilité lorsqu'il s'agit de cartographier l'action publique, en repérer les lieux d'élaboration, les acteurs et leurs propriétés sociales (sur le mode de l'histoire de vie ou du récit de carrière). Il reste pourtant d'un « rendement inégal »⁴³ dans l'enquête internationale.

S'il est possible – à New York ou à Rabat – de reconstruire à partir d'internet les biographies et, quoique de façon moins précise, les pratiques des réconciliateurs les plus internationalisés et les plus en vue, la tâche se complique lorsqu'on entend approcher les « projets » des différentes ONG composant le programme. La forme « participative » de la réparation - au sens où une partie de sa mise en œuvre passe par des associations- aboutit à « ce que l'ensemble de l'action publique ne consiste pas essentiellement dans l'action des soi-disant concepteurs des politiques que sont les élus et (hauts) fonctionnaires »⁴⁴. Le déplacement du chercheur sur le terrain est alors utile.

On a recouru ici à deux utilisations possibles de l'entretien : l'une vise à informer, l'autre entend illustrer. Le recueil de multiples récits d'acteurs et leur croisement rendent possible la reconstitution véridique de séquences ou de processus, bien que sur un mode linéaire et consensuel. À ce moment de l'enquête, il est possible que l'entretien soit le plus sûr et aussi le seul moyen d'obtenir de l'information sur les modalités d'élaboration du programme. Cela, d'autant plus que les archives institutionnelles ou individuelles sont hors d'atteinte pour un chercheur occidental, que manquent les témoignages d'acteurs publiés et que le « grand récit » journalistique (ou la dénonciation, cela revient au même pour ce qui

⁴⁰ A. Roussillon, « Réforme et politique au Maroc de l'alternance : apolitisation consensuelle du politique », Centre d'études en sciences humaines et sociales, 1999, p. 2.

⁴¹ Sur cette façon de traiter de la légitimation, cf. Michel Dobry, « Valeurs, croyances et transactions collusives. Notes pour une réorientation de l'analyse de la légitimation des systèmes démocratiques », in J. Santiso (dir.), *À la recherche de la démocratie. Mélanges offerts à Guy Hermet*, Paris, Karthala, 2002, pp. 103-120.

⁴² Entendue la cause l'est depuis longtemps, voir E.C. Huges, *Le regard sociologique*, Paris, EHESS, 1996 traduction de *The Sociological Eye. Selected Papers* [1971].

⁴³ P. Bourdieu, J-C. Chamboredon, J-C. Passeron, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1972, p. 71.

⁴⁴ Ph. Bongrand, P. Laborier, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, février 2005, p. 73-111, p. 107.

m'occupe) de l'IER au travail ne s'est guère intéressé à la réparation communautaire et pas à son élaboration.

De même, le rendement de l'entretien décroît singulièrement pour peu qu'on s'intéresse au fonctionnement quotidien de l'activité réconciliatrice : la situation d'entretien vaut surtout pour la mise au jour d'arènes de délibération dont l'accès est fermé au chercheur, par exemple le fonctionnement des coordinations locales ou du Comité de pilotage, ou en amont du processus l'Instance Équité et Réconciliation. Dès lors, la fécondité de cette méthode se mesure moins au matériau récolté qu'aux à-côtés de l'interaction : invitation à des réunions publiques, reconnaissance par les acteurs et réception de messages électroniques circulaires, transmission de documents à la publicité restreinte, mise au jour de liens familiaux ou amicaux, accès aux « petites mains » à la parole moins convenue, dépêchées pour répondre au chercheur à la place d'un supérieur qui seraient autrement invisibles, préséances et hiérarchies. En d'autres termes, l'entretien, comme l'observation, n'est efficace que s'il engage une capacité à la reconstruction⁴⁵.

⁴⁵ « Chaque fois qu'il y a terrain, il y a épreuve de la difficulté de regarder, d'observer et encore de restituer », M. Tozy, « La science politique à l'écoute des discours et de la rue. Les illusions du 'regard' » in M. Camau, (dir.), *Sciences sociales, sciences morales ? Itinéraires et pratiques de recherche*, Tunis, Alif-IRMC, 1995, p. 105-112.